



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-96

FINANCES

4 - Adoption de la décision modificative n° 3 – budget des eaux pluviales – M 14

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsourt, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsourt,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

4 - Adoption de la décision modificative n° 3 – budget des eaux pluviales – M 14

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative en eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

BUDGET EAUX PLUVIALES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3					
Fonctionnement					
Chapitre	Article	BP 2015	Décision Modificative		observations
			Dépenses	Recettes	
011 - Charges à caractère général	61521 - Terrains	260 000,00 €	50 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	61523 - Voies et réseaux	1 918 000,00 €	-286 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	294 000,00 €	-133 000,00 €		Ajustement de crédit
Sous total chapitre 011 - charges à caractère général		2 472 000,00 €	-369 000,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		221 800,00 €		Astreinte suite à décision de justice
67 - Charges exceptionnelles	6745 - Subvention aux personnes de droit privé		2 500,00 €		Subvention amicale du personnel
Sous total chapitre 67 - Charges exceptionnelles		- €	224 300,00 €		
78- Reprise sur provisions	7815 - reprise sur provisions			221 800,00 €	
Sous total chapitre 78 - Reprise sur provision		- €	- €	221 800,00 €	Reprise suite à décision du Juge
023 - Virement à la section d'investissement		11 058 847,00 €	366 500,00 €		
Sous total chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		11 058 847,00 €	366 500,00 €		Équilibre de la section

Investissement					
Chapitre	Article	BP 2015	Décision Modificative		Observations
			Dépenses	Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	220 903,00 €	-41 000,00 €		Ajustement de crédit
Sous total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		220 903,00 €	-41 000,00 €		
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 471 059,00 €	-1 596 530,00 €		Ajustement de crédit
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €		448 135,00 €	Créance suite à fin de litige
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immobilisations corporelles	1 592 126,30 €	2 452 165,00 €		Equilibre de la section d'invest
Sous total chapitre 23 - Immobilisations travaux en cours		10 063 185,30 €	855 635,00 €	448 135,00 €	
4581.. Opération sous mandat	458123 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	7 600,00 €	7 000,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458124 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	0,00 €	2 200,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458125 - M277-82A GONESSE	235 600,00 €	-235 600,00 €		Ajustement de crédit

FINANCES

4 - Adoption de la décision modificative n° 3 – budget des eaux pluviales – M 14

4581.. Opération sous mandat	458127 - M241-86	0,00 €	400,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458129 - M580-90 ST WITZ	425 250,00 €	-378 000,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458130 - M612-91 LE THILLAY	73 500,00 €	-43 260,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458132 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	299 880,00 €	103 000,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	0,00 €	79 400,00 €		Ajustement de crédit
Sous total chapitre 4581 - Opérations sous mandat		1 041 830,00 €	-464 860,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		11 058 847,00 €		366 500,00 €	Même montant qu'en fonct
Sous total chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		11 058 847,00 €	0,00 €	366 500,00 €	
4582..Opération sous mandat	458223 - M539-84 ST BRICE SOUS FORET	7 600,00 €		7 000,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458224 - M241-6B FONTENAY EN PARISIS	0,00 €		2 200,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458225 - M277-82A GONESSE	235 600,00 €		-235 600,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458227 - M241-86	0,00 €		400,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458229 - M580-90 ST WITZ	425 250,00 €		-378 000,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458230 - M612-91 LE THILLAY	73 500,00 €		-43 260,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458232 - M277-95 GONESSE - rue de Paris	299 880,00 €		103 000,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	0,00 €		79 400,00 €	Ajustement de crédit
Sous total chapitre 4582 - Opérations sous mandat		1 041 830,00 €	0,00 €	-464 860,00 €	
DM - TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			349 775,00 €	349 775,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE			571 575,00 €	571 575,00 €	

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu la délibération n° 2015-22 portant approbation du budget eaux pluviales 2015 adoptée par le comité syndical du 25 mars 2015,

Vu la délibération n° 2015-58 portant adoption de la décision modificative n° 1 – eaux pluviales – M 14 adoptée par le comité syndical du 24 juin 2015,

Vu la délibération n° 2015-81 du 16 septembre 2015 portant adoption de la décision modificative n° 2 – eaux pluviales – M 14 adoptée par le comité syndical du 16 septembre 2015,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

4 - Adoption de la décision modificative n° 3 – budget des eaux pluviales – M 14

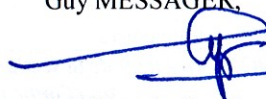
LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la décision modificative n° 3 relative au budget des eaux pluviales ci-dessus,

2 - Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 3 en eaux pluviales M 14.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.